

Tierce personne digne de confiance??help!

Par angelique, le 02/05/2009 à 10:39

Bonjour,

Bonjour, je me presente jai 36ans je suis mere celibataire dune petite fille de 7 ans, cette derniere detients 3 nationalitees, americaine lieu de naissance , israelienne pays dans lequel je reside et française car je suis française, en mai 2007 lors dun sejour en france jai apprit que la police israelienne me recherchait pour interogatoire, jai confiee ma fille a ma mere puis me suis rendu a tel aviv pour eclaircir cette histoire je ne me suis pas doutee une seconde que jalllais etre incarceree a mon arrivee, chose faite je suis toujours en attente de mon proces, cela ferat en mai 2ans, ma mere et moi meme avont toujours eu des conflits mais la c'est devnu catastrophique en octobre 2007 cette derniere a contactee le juge pour enfant de sa residence et cette derniere a ete nomee tierce digne de confiance cela a ete renouveler en oct2008, jai demandee a cette derniere de mamenner ma fille pour les vacances chose quelle refuse, tout ceci a ete fait sans quelle ne m'ent touche mot apres quelques recherches jai contactee la greffiere du juge pour enfant qui soccupe de ma fille et jai eu la surprise de decouvrir que ma fille a un suivi en milieu dassistance educative milieu ouvert, et que ma mere benificie de 1000euro par mois, jai un peu lut des articles sur tierce personne etc et jai apprit que si la mere ne se manifestait pas pendant une annee ma fille etait consideree comme abandonnee de sa mere ,ma question est:je prepare une lettre pour le jugue pour enfants lui expliquant A,B.C.FAUT TIL AUSSI QUE JE CONTACTE JUGE DAFFAIRES FAMILLIALE?(JAF)JE VOUS REMERCIE POUR TOUTE INFORMATION. et je voudrais interdire a ma fille sa sortie du territoire français en ais je le droit?je precise que ma fille est en france et je suis en israel, le papa ne la pas reconu a sa naissance mais nous essayons de changer son statut et quil puisse la reconnaitre aujourdhui.